

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 68 en date du 8 Septembre 2026
portant adoption du tableau des effectifs de la commune
à compter du 1^{er} Octobre 2026

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Août 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE, Mickaël NORE.

Absents / Excusés : Serge DESBOUDARD

Pouvoirs : Serge DESBOUDARD à Jean-Pascal HELION

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Vu la délibération n°2026-51 en date du 05/06/2026 portant adoption du tableau des effectifs à compter du 01/07/2026,
- Vu la délibération n°2026-17 en date du 09/03/2026 portant création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet (service technique) à compter du 13/04/2026,
- Vu la délibération n°2026-63 en date de ce jour portant suppression du poste d'adjoint administratif 20 heures hebdomadaires (*suite à la réorganisation du service administratif et à la nomination le 01/01/2026 sur un poste à 35 heures de l'agent qui l'occupait*),
- Vu la délibération n°2026-64 en date de ce jour portant suppression du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe 25 heures hebdomadaires (*suite à la réorganisation du service administratif et à la nomination le 01/01/2026 sur un poste à 35 heures de l'agent qui l'occupait*),
- Vu la délibération n°2026-65 en date de ce jour portant suppression du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe 35 heures hebdomadaires (*suite à la nomination rédacteur principal de 1^{ère} classe 35 heures hebdomadaires le 20/05/2026 par voie d'avancement de grade de l'agent qui l'occupait*),
- Vu la délibération n°2026-66 en date de ce jour portant suppression du poste d'adjoint technique 20 heures hebdomadaires (*suite à la réorganisation du service technique et à la nomination à 35 heures le 03/03/2026 de l'agent qui l'occupait*),

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- Vu la délibération n°2026-35 en date de ce jour portant suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 35 heures hebdomadaires (suite nomination le 04/06/2026 agent de maîtrise 35 heures hebdomadaires de l'agent qui l'occupait),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **adopte** le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} Octobre 2026 :

Filière	Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date délibération création poste	Date ouverture poste
Administrative	Administratif	C	Adjoint administratif	35H00	27/09/2021	01/12/2021
		B	Rédacteur	20H00	16/12/2024	01/02/2025
		B	Rédacteur principal 1ère classe	35H00	09/03/2026	15/04/2026
		A	Attaché	35H00	18/07/2019	01/10/2019
Culturelle	Bibliothèque	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	28H00	12/06/2024	01/09/2024
Technique	Technique	C	Agent de maîtrise	35H00	09/03/2026	15/04/2026
		C	Adjoint technique	35H00	20/06/2022	01/09/2022
		C	Adjoint technique	35H00	20/03/2023	01/07/2023
		C	Adjoint technique	35H00	09/03/2026	13/04/2026
	Technique / Périscolaire	C	Adjoint technique	35H00	23/05/2019	01/09/2019
		C	Adjoint technique	35H00	17/03/2025	01/09/2025
		C	Adjoint technique	35H00	17/02/2025	01/04/2025
		C	Adjoint technique	12H30	30/11/2020	01/01/2021
		B	Technicien	35H00	25/09/2023	01/11/2023

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 8 Septembre 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260908-2026-68-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026